



Mairie de Cannes

DIRECTION EDUCATION

[Catégorie C - Filière Animation - Adjointes d'animation territoriaux](#)

Ref :
AGTANIM20H/02/2024

AGENT D'ANIMATION 20H SEMAINE H/F

Date limite de candidature : 21-06-2024

Présentation de la direction et définition du poste

Qui nous sommes ?

La Ville de Cannes (Alpes-Maritimes) surclassée 150 000 - 400 000 habitants, est membre de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins. Située à l'Ouest du Département sur la Côte d'Azur, la Ville est une station balnéaire mondialement connue pour son festival du film, son port de plaisance, sa croisette bordée de palaces. Bordée par le massif de l'Esterel et la méditerranée, elle offre un environnement exceptionnel. La ville détient de nombreux prix et labels : Ville éco-propre, développement durable, handiplage, Ville fleurie, Pavillon bleu.... Son Palais des Festivals et des Congrès vient d'obtenir le Label Sécurité Sanitaire et le Label Ecovid, certification sanitaire pour les structures d'accueil du public.

La Ville de Cannes recrute des agents d'animation H/F

Au sein de la Direction de l'Éducation vous venez renforcer les équipes d'agents d'animation (H/F) au sein des écoles maternelles ou élémentaires.

CDD pour la période scolaire 2023-2024 à temps non complet 20h/semaine.

Vous participez aux moments forts des enfants sur la période méridienne, périscolaire du soir et le lundi toute la journée.

Vous intégrez une équipe de professionnel dédié au bien être, l'accompagnement et l'évolution des enfants de Cannes et Cannes la bocca.

Vos missions principales sont :

- Participer à l'animation des temps d'activités périscolaires,
- Proposer des activités variées pour les enfants de 3 à 12 ans,
- Encadrer des groupes d'enfants,
- Travailler en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Profil et compétences recherchés

Savoir-être :

- Sens des responsabilités
- Réactivité
- Sens du travail en équipe
- Rigueur
- Prise d'initiative
- Autonomie, créativité
- Grande disponibilité, sens de l'accueil

Savoir-faire :

- Pédagogie, notions sur l'évolution et le respect du rythme de l'enfant
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise de la réglementation applicable aux accueils

Conditions de travail et environnement

- **HORAIRES** : 20H par semaine. En période scolaire : lundi de 11h15 à 18h30, mardi, jeudi, vendredi pause méridienne, périscolaire du soir (11h15-13h30 puis 16h15 -18h30) - possibilité d'heure complémentaire selon nécessité de service
- Véhicule souhaité
- **BAFA, CAP AEPE** ou équivalence